



## **CONFERENCE JURIDIQUE SUR LES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE**

**03-04 MAI 2018, PARIS**

### **ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MAÎTRE MICHEL BRIZOUA-BI**

**« UNE JUSTICE SÛRE EST LA CLE D'UN CLIMAT DES AFFAIRES ATTRACTIF »**

Madame le Bâtonnier de Paris,  
Messieurs les Bâtonniers,  
Monsieur Stephen KARANGIZI, Directeur de l'ALSF  
Chers confères,  
Mesdames et Messieurs,  
Chers Amis de la presse,

Bonjour et bienvenue à la troisième édition de la Conférence Juridique sur les Investissements en Afrique.

Madame le Bâtonnier de Paris, dans les usages du pays dont je suis originaire, lorsqu'on est accueilli, on donne à son hôte les nouvelles, les raisons de sa visite.

Au nom donc de mes confrères venus des quatre coins du continent, je vais m'acquitter de cet agréable devoir en cette journée entièrement et spécialement dédiée à l'Afrique.

Généralement, le cérémonial de l'échange des nouvelles se fait en deux étapes : la communication de la première nouvelle suivie de la seconde.

La première nouvelle est bonne, très bonne. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2018, vous assumez les charges prestigieuses de Bâtonnier de Paris. Vous êtes le 220 ème Bâtonnier de Paris et la troisième femme à accéder à cette fonction ; au nom de tous, félicitations à vous, Madame le Bâtonnier.

La seconde nouvelle, Madame le Bâtonnier, est aussi bonne que la première. En effet, lors de la passation du Bâton qui marquait votre prise de fonction, vous avez émis le vœu de faire du Barreau de Paris, pendant votre mandat, un Barreau connecté.

En choisissant Paris pour tenir cette conférence, l'Afrique et ses avocats souhaitent tout simplement établir une connection directe et empreinte de respect mutuel avec leurs confrères du Barreau de Paris.

Pendant longtemps, les avocats du continent ont laissé d'autres confrères parler de l'Afrique à leur place. Ayant dans leur pays respectif acquis la crédibilité à la hauteur de leur compétence, ces avocats pleinement conscients des enjeux de la mondialisation du droit qu'ils refusent de subir, sont venus dresser eux-mêmes à Paris l'état des lieux de la sécurité juridique des investissements en Afrique. Ce sont eux les vedettes de ce jour car artisans discrets mais indispensables des grandes transactions internationales menées par les firmes mondiales en Afrique.

Bien entendu, ils gardent tous présent à l'esprit que leur science et leur savoir-faire ne s'enrichiront qu'au contact de ceux qui, sur la place mondiale qu'est Paris, exerçant dans des cabinets de tailles diverses, accompagnent régulièrement leurs clients en Afrique.

Madame le Bâtonnier, en 2016 nous étions à Londres ; l'an dernier, notre conférence annuelle s'est tenue à Washington et aujourd'hui vous avez rendu possible cette connection directe entre les avocats d'Afrique et votre barreau dans ce magnifique auditorium : recevez la gratitude de mes confrères et de l'ABLFA qui vous considèrent d'ailleurs comme une Africaine, puisque vous avez vu le jour sur ses terres d'Algérie.

La formalité protocolaire ayant été accomplie, permettez-moi de partager avec vous le double paradoxe que nous observons en Afrique et qui fonde les actions entreprises par l'ABLFA.

Il est admis que l'Afrique est devenue la destination offrant aux investisseurs les meilleurs taux de retour sur investissement.

Alors qu'on assiste depuis ces dernières années à un accroissement des investissements réalisés sur le continent, on note avec regret une marginalisation dans l'implication des cabinets africains lors de leur structuration et de leur négociation.

Le second paradoxe qui est le plus frappant se trouve dans l'accroissement du stock d'investissements directs étrangers (IDE) en Afrique curieusement couplé à l'évasion hors du continent du lieu de règlement des différends qui peuvent en découler.

En effet, dès lors qu'il s'agit de proposer le choix d'une juridiction ou d'un centre d'arbitrage situé en Afrique, le réflexe devenu immuable des investisseurs internationaux est d'exprimer un refus poli, expression implicite d'un déficit de confiance envers les dites institutions. Et c'est la problématique née de ce double paradoxe qui justifie la présente rencontre et son thème.

Mesdames, Messieurs, Chers Confrères, l'ABLFA, en complément à l'action des barreaux du continent, souhaite à travers les échanges et débats du jour, relever le défi posé par ce double paradoxe et œuvrer pour une amélioration de la sécurité juridique des investissements en Afrique.

Alan GREENSPAN, le célèbre Gouverneur de la Réserve Fédérale des Etats-Unis d'Amérique, avait donné cette explication simple mais forte à l'origine de la prospérité de l'économie américaine : le respect de la Règle de Droit.

**En d'autres termes, une justice sûre est la clé d'un climat des affaires attractif.**

En Afrique, certains pays comme le Rwanda, le Botswana et l'Île Maurice ont montré la voie et sont fréquemment cités en exemple pour l'attractivité de leur climat des affaires. C'est le lieu également de saluer les efforts entrepris dans plusieurs pays du continent pour mettre en œuvre des réformes destinées à améliorer le climat des affaires en Afrique.

L'attraction d'abord et le développement d'un important contentieux continental des investissements internationaux passent nécessairement par l'édification en Afrique de grandes places de droit à l'image de celles de Londres, Singapour, Dubaï et Paris pour ne citer que celles-là.

Notre rôle en tant qu'avocat est certes de sécuriser, conseiller et orienter nos clients, mais il est aussi de relever les faiblesses et de proposer les améliorations nécessaires du cadre juridique des investissements en Afrique.

Je ne saurai conclure ces propos introductifs sans adresser nos remerciements à nos généreux sponsors dont l'ALSF qui nous accompagne depuis notre première conférence de Londres, notre partenaire LEXIS NEXIS, tous les participants ainsi que nos panélistes qui montreront que l'expertise juridique en droit des affaires existe bel et bien en Afrique.

A toutes et à tous, fructueux échanges.

Je vous remercie.